

RÉUNION

du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 8 décembre 2016



L'an deux mil seize, le huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit novembre s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : quatorze

Nombre de conseillers présents : onze

Étaient présents : Mr Didier BALLAND, Mr Christophe DESAULTY, Mme Danielle MISSIR, Mme Monique DELABARE, Mme Katia ANDRIEU, Mr Patrice FOURÉ, Mr Yves LETELLIER, Mr Daniel PELFRESNE, Mr Jean BALLUE et Mr David SAVOYE.

Étaient absents excusés : Melle Pauline GRESSENT, Mr Bruno LAPIERRE et Mme Catherine TRANOUEZ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mr Jean BALLUE a été élu secrétaire.

**• EXTENSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « CAUX AUSTREBERTHE »
MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :
INTÉGRATION DES COMMUNES DE BLACQUEVILLE ET BOUVILLE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU VERT**

En application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) approuvé par l'arrêté préfectoral du 31 mars 2016, et par arrêté du 10 mai 2016 de Madame la Préfète de Région de Haute-Normandie, Préfète de la Seine-Maritime, il est institué un périmètre préalable à l'extension de la Communauté de Communes Caux Austreberthe (CCCA) comprenant les communes actuelles de la Communauté de Communes Caux Austreberthe, à savoir : Barentin, Émanville, Goupillières, Limésy, Pavilly, Sainte-Austreberthe et Villers Écalles et les communes ci-après de la Communauté de Communes du Plateau Vert, à savoir : Blacqueville et Bouville.

Conformément aux dispositions de l'article 35 II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE), le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau périmètre proposé.

**• EXTENSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « CAUX AUSTREBERTHE »
APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Caux Austreberthe après intégration des communes de Blacqueville et Bouville.

**• EXTENSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « CAUX AUSTREBERTHE »
COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS INTÉGRATION DES
COMMUNES DE BLACQUEVILLE ET BOUVILLE AU 1^{er} JANVIER 2017**

Par délibération en date du 5 juillet 2016, visée par la Préfecture le 19 juillet 2016, le Conseil Communautaire a fixé le nombre de délégués de chacune des communes membres de la Communauté de Communes Caux Austreberthe à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

- Barentin : 19
- Pavilly : 10
- Villers Ecalles : 3
- Limésy : 2
- Bouville : 2
- Blacqueville : 1
- Émanville : 1
- Sainte-Austreberthe : 1
- Goupillières : 1

Soit 40 conseillers dont 8 vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

• ÉCLAIRAGE PUBLIC

Après exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien concernant l'éclairage public avec Bouygues Énergie pour une durée de quatre ans et autorise Mr le Maire à signer tout acte correspondant.

Mr le Maire donne lecture au Conseil du courrier de deux administrés concernant l'arrêt de l'éclairage public pendant l'été.

• MANIFESTATIONS DE NOËL

- Comme l'an passé un sapin sera décoré dans le jardin public ; Mme Catherine Tranouez s'occupe des décorations avec les enfants de la surveillance périscolaire.
- Jeudi 15 décembre aura lieu un goûter intergénérationnel (club des Cheveux d'Argent et enfants de l'école « Les Genêts »).
- Le Conseil Municipal confirme qu'il maintient le repas de Noël pour les enfants de l'école ; celui-ci aura lieu à la salle Marcel Bertaux le vendredi 16 décembre.

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil approuve à l'unanimité les décisions modificatives suivantes au niveau des dépenses de fonctionnement :

64168	Autres emplois d'insertion	- 6 500,00€
60612	Énergie -Électricité	2 506,81 €
73925	Fonds péréquation des ressources intercomm & comm	3 409,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	584,19 €

- Le samedi 26 novembre, un accident s'est produit au croisement des RD53 et RD103. Après rendez-vous sur place avec la Direction des Routes, il a été décidé de déplacer l'abribus à l'arrêt « l'épine » et de limiter la vitesse à 70 km/h sur une partie de la route de Langrume.

- Le conseil autorise Mr le Maire a renégocier le prêt concernant la construction de la salle Marcel Bertaux.
- Le Conseil demande le démontage de l'apenti en bois construit sans demande préalable contre les vestiaires du terrain de football.
- Mr Yves Letellier signale qu'il y a à nouveau des trous importants route des Fleurs.
- Mr le Maire informe le Conseil que suite à la détérioration de la route du Bas Fond il a été contacté par l'expert forestier et qu'un devis a été envoyé au responsable.
- Les travaux d'assainissement programmés par la Communauté de Communes pour raccorder la Commune d'Émanville sont en cours.
- Pas de nouvelles récentes en ce qui concerne la reprise de l'épicerie mais Mr le Maire confirme la volonté de Logéal Immobilière de maintenir un commerce dans notre village.
- La cérémonie des vœux aura lieu le jeudi 29 décembre.
- Suite à la mise en retraite au 1^{er} janvier 2017 de Mme Francine Masson, des entretiens ont eu lieu afin de la remplacer au restaurant scolaire.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 22 heures 10.